

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

Délibération

L'an deux mil douze, le 13 décembre à 18 H 30, le Bureau de la Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation du Bureau : 7 décembre 2012

Présents votants: PERDUCAT D. (**EYMOUTIERS**), BALLOT M., MOUTARDE N. (**PEYRAT-LE-CHATEAU**), LACOUTURIERE B. (**AUGNE**), HANICOT J. (**BEAUMONT DU LAC**), SERRU D. (représente DUPONT M) , (**REMPNAT**), PERIGAUD C (**SAINT AMAND LE PETIT**), BUXERAUD H. (**SAINT ANNE SAINT PRIEST**), CHADELAUD M. (**SAINT JULIEN LE PETIT**), DOLLEY A. (**BUJALEUF**), MENUCELLI T. (CHEISSOUX),

Présents non votants : CLUZEL M.

Excusés: FAYE J-P., PASQUET R., GANE I., BATAILLE J-L., SERRU M-C

Réhabilitation des logements « chez Giraud » à Cheissoux. Convention de mise à disposition des bâtiments.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire le projet de rénovation, à des fins locatives, d'un bâtiment dit « chez Giraud » propriété de la commune de Cheissoux. Par délibération en date du 3 décembre 2012, la commune de Cheissoux a décidé la mise à disposition de ce bâtiment, cadastré section B 837/838/1910 et 1912, à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, pour réhabilitation. La valeur totale de l'immeuble est de 76 800€ et celle de la part mise à disposition est de 51 200€.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide :

- D' autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des bâtiments à intervenir avec la commune de Cheissoux.

Pour copie conforme:
Le 20 décembre 2012
Le Président.